

Direction départementale des Territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes sur la commune de BAGNAC SUR CELE accordée à la SARL SOCIETE DES CARRIERES DU MASSIF CENTRAL (SCMC)

Par arrêté préfectoral du 7 janvier 2016, la SARL SCMC a reçu l'autorisation d'exploiter une carrière et ses installations annexes situées aux lieux dits « Auriac », « Les carrières », et « Caffoulens », du plan cadastral de la commune de BAGNAC SUR CELE.

L'exploitant est tenu de se conformer aux dispositions réglementaires relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement ainsi qu'aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de BAGNAC SUR CELE où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le **19** JAN 2016

Le Directeur Départemental
des Territoires

Philippe GRAMMONT